



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nigeria

Question au Gouvernement n° 1898

Texte de la question

ACTION DE LA FRANCE EN AFRIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Laurent, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Luc Laurent. Monsieur le ministre de la défense, il y a plus d'un mois le groupe Boko Haram enlevait 237 lycéennes à Chibok. Boko Haram attaque l'école. Boko Haram attaque les femmes. Le choix de ces cibles reflète l'idéologie obscurantiste de ce mouvement.

L'indignation planétaire qui a suivi cette infamie, mais aussi les manifestations à Abuja, ont permis de sortir le pouvoir nigérian d'une brutale indifférence face à la situation dans le nord du pays. La communauté internationale a cessé de tourner la tête.

Commencée comme une insurrection locale en 2009, la crise concerne aujourd'hui l'ensemble de l'Afrique centrale. Les Nations unies viennent de classer le groupe Boko Haram comme organisation terroriste, permettant ainsi de mettre en cause son financement international. La France a été extrêmement active et volontariste dans cette affaire. Le Président de la République a convaincu le chef d'État du Nigeria et ses voisins de venir à Paris le 17 mai dernier pour un sommet de sécurité régionale.

Depuis 2012, ce n'est pas la première fois que la France prend ses responsabilités en Afrique. Nous le faisons et nous engageons nos hommes, y compris, comme ici, en terrain moins connu. La France peut le faire parce qu'elle a une capacité diplomatique et un outil militaire opérationnel, qu'il faut préserver. La France peut le faire parce qu'elle ne se lance pas dans des calculs d'apothicaire avant d'intervenir. Ce statut et cette capacité d'action ne sont pas acquis, ils reposent sur des moyens matériels et sur des hommes et des femmes capables de servir leur pays jusqu'au sacrifice.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer les moyens engagés par la France au Nigeria ? Pouvez-vous également nous éclairer sur la manière dont cette action se déroule, dans une affaire emblématique ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez rappelé le drame que vivent ces jeunes filles kidnappées et leurs familles au Nigeria. Cet événement a ému le monde entier.

Le Président de la République a réuni, le 17 mai, les chefs d'État et de gouvernement directement concernés par cette crise, afin d'engager une véritable mobilisation régionale et internationale. La France y prend toute sa part, à la fois en mettant à la disposition du gouvernement du Nigeria et du président Goodluck Jonathan des

moyens techniques indispensables et en déployant des équipes spécialisées, sur lesquelles je ne m'étendrai pas davantage, vous le comprendrez. Par ailleurs, nous avons été amenés à soutenir les interventions d'équipes spécialisées d'autres pays, en particulier à partir de notre base de N'Djamena.

Vous avez aussi rappelé que cette intervention indispensable contre le terrorisme de Boko Haram s'inscrivait dans une démarche plus globale de lutte contre le terrorisme en Afrique. C'est ce que font en ce moment même nos soldats dans le cadre de l'opération Serval, pour empêcher que ne se reconstituent au Mali des réseaux terroristes dans l'Adrar des Ifoghas. C'est aussi ce que nous faisons en République centrafricaine, pour éviter que, dans ce pays où l'État a disparu et où il existe des haines et des rivalités à la fois ethniques et religieuses, ne se crée un vide sécuritaire permettant à Boko Haram et à d'autres groupes du même type de développer le terrorisme en Afrique.

La volonté de la France, avec les pays africains, est de tout faire pour empêcher que le terrorisme ne gangrène cette région importante de l'Afrique sahélo-saharienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1898

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 mai 2014](#)